Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260924-20260924_40-DE

CCA GGLOMÉRATION
CONCARNEAU CORNOUAILLE
Arrondissement de Quimper • Département du Finistère

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026 N° 20260924_40

OBJET • Renouvellement de l'appel À projets « La fabrique des possibles » - Accompagnement des tiers lieux et Projets culturels innovants sur le territoire de CCA

Nombre d'élus communautaires • 48
Présents • 44
Pouvoirs • 04
Votants • 48

Par convocation en date du 17 septembre 2026, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération se sont réunis le 24 septembre 2026 à l'hôtel d'Agglomération à 18h30, sous la présidence de Monsieur Olivier BELLEC, Président.

PRÉSENTS • ANDRO Guénaëlle, BELLEC Olivier, BERTHOU Cathy, BLOT Jean-Louis, BRAESCU-ANDRIEU Morgane, CAUGANT Daniel, CARDUNER Didier, COUILLARD Philippe, CRUAU Ludivine, DANJOU Maryse, DAUTEL Christian, DUPUY Julie, EPARVIER Marie-Hélène, ESVANT Catherine, GUILLOU Claude, GUILLOU Valérie, HELIAS Sophie, JAMET Marie-Thérèse, KERHERVE Julien, LALLEMENT Dominique, LAMOUR Patrick, LE BARON René, LE BON Thomas, LE BRETON Kévin, LE BRIS Gilbert, LE CALVEZ Fabienne, LE CORRE Didier, LE GAILLARD Quentin, LE MOAL Karen, LESCA Véronique, LE PAGE Muriel, LESAGE Luc, LE BRETON Marie-Pierre, MANUSSET Sandrine, MAO Denis, MARREC Gauthier, NAVINER Marylène, NIQUE Catherine, PAGNARD Guy, PATY Elena, PRIGENT Gildas, RANNOU Jacques, RAOUL Christine, ROSARIO Manon.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR • LOUSSOUARN Michel (pouvoir à D. MAO), MARSAULT Aude (pouvoir à M-T. JAMET), MAREC Tiphaine (pouvoir à D. LE CORRE), GUILLOU Nils (pouvoir à S. HÉLIAS).

ABSENTS • Néant

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE • BERTHOU Cathy

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260924-20260924_40-DE

Christian DAUTEL expose que dans le cadre de son projet de territoire 2021-2026, CCA renouvelle son appel à projets « La Fabrique des possibles », destiné aux structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) portant des projets culturels et numériques innovants sur le territoire communautaire. Inscrit dans l'axe 4 du projet de territoire, relatif au soutien aux acteurs culturels, et dans l'axe 7, consacré aux nouveaux usages numériques, cet appel à projets vise à accompagner l'émergence, l'expérimentation et l'innovation. Pour cette nouvelle édition, une attention particulière sera portée aux projets culturels, afin de soutenir un secteur actuellement fragilisé.

Lors de l'édition précédente, deux projets culturels ont notamment été soutenus :

- La Halle œuvrière, une fabrique rurale à Kerminy : création d'un espace mutualisé associant art, artisanat low-tech, biodiversité nourricière et culture numérique libre : 6 700 € ;
- La Scène Pop d'Organic Orchestra : création d'une scène mobile autonome en énergie, reposant sur des technologies low-tech et open source : 5 000 €.

Ces initiatives contribuent à la vitalité culturelle, sociale et économique du territoire et participent à son attractivité.

- Budget de l'appel à projets : L'appel à projets est doté d'une enveloppe globale de 15 000 € en fonctionnement dédiée à l'innovation. Un à deux projets pourront être accompagnés. L'aide est exclusivement destinée à la création, à l'expérimentation et à l'innovation culturelle. Elle ne finance ni les investissements, ni les dépenses courantes de fonctionnement de la structure. Les projets pourront être accompagnés sur une durée maximale de deux ans.

- Dates et modalités de sélection : Les actions financées devront être réalisées sur les années civiles 2026 et 2027 et ne pourront débuter avant le dépôt du dossier.

  - Ouverture de l'appel à projets : 1er octobre 2026
  - Date limite de dépôt : 1er novembre 2026
  - Etude des dossiers : à compter du 2 novembre 2026
  - Résultat des lauréats : à partir du 15 novembre 2026

  Les dossiers seront examinés par un jury composé de 6 membres, comprenant trois élus, deux agents de CCA et 1 personnalité qualifiée. Le jury procédera à l'analyse des candidatures et à la sélection du ou des lauréats.

Considérant l'avis favorable de la commission Patrimoine, culture, langue bretonne et communication du mercredi 2 septembre 2026 et du bureau communautaire du 15/09/2026,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,

À 48 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre,

Le conseil communautaire :

> Approuve les modalités de l'appel à projet « la Fabrique des possibles 2026 »,
> Autorise le Président à signer tout document en relation avec cette affaire.

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du conseil communautaire.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260924-20260924_40-DE

Fait à Concarneau, le 6 octobre 2026

Signé par : Olivier BELLEC
Date : 09/10/2026
Qualité : PRESIDENT CCA